



# CREUSE GRAND SUD

## Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	44

### DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 038

Séance du 6 avril 2022

## VOTE DES TAUX 2022 DES TAXES FONCIÈRES SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

#### ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique

La DDFIP a fourni à la Communauté l'état de notification des bases aux fins de vote du taux par le Conseil de Communauté.

Il est rappelé que la taxe d'habitation pour les résidences principales a été supprimée. La taxe d'habitation pour les résidences secondaires ne fait pas l'objet d'un calcul de taux.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2022 sont les suivantes :

	2022	Rappel 2021
Taxe foncière bâti	13 739 000€	13 255 000 €
Taxe foncière non bâti	675 900 €	652 900 €

Il est proposé de ne pas faire évoluer les taux en 2022 :

	Taux votés 2021	Taux 2022	Évolution
Taxe foncière bâti	7.67 %	7.67 %	Inchangé
Taxe foncière non bâti	7.30 %	7.30 %	Inchangé

Le produit fiscal attendu serait ainsi le suivant :

	Taux 2022	Base prévisionnelle 2022	Produit
Taxe foncière Bâti	7.67 %	13 739 000 €	1 053 643 €
Taxe foncière Non Bâti	7.30 %	675 900 €	49 341 €
			1 102 984 €

(en fonction des bases notifiées)

Les pertes de produits de TF résultant des exonérations ou réductions accordées par l'état dont la diminution de moitié des bases des établissements industriels en TFB sont compensées comme suit :

Allocations compensatrices de TF 33 160 €

Il est important de préciser que, concernant la taxe sur le foncier bâti, l'intégration des taux (lissage) se poursuit. De sorte que les taux effectivement pratiqués pour la part intercommunale en 2022 seraient les suivants :

	TFB 2020	TFB 2021	TFB 2022	Évolution
Communes de l'ancienne Communauté de communes Aubusson-Felletin	7.85 %	7.82 %	7.79 %	-0,03 %
Communes de l'ancienne Communauté de communes Plateau de Gentioux	6.31%	6.53 %	6.76 %	+0,23 %
CROZE, GIOUX, SAINT SULPICE LES CHAMPS	7.67 %	7.67 %	7.67 %	Inchangé

**Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité :**

**- DE FIXER les taux de taxes foncières pour 2022 comme suit :**

Taxe foncière bâti	7.67 %
Taxe foncière non bâti	7.30 %

**- DE RAPPELER que le lissage des taux se poursuit en 2022 tel qu'énoncé ci-dessus.**

**CONTRE : 0**

**POUR : 44**

**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

**20 AVR. 2022**

Valérie BERTIN,

Présidente

